

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2013**

**Date de la convocation : 26 novembre 2013**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Alain RENARD (2ème Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20131219\_007  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE  
SERVICES NUMÉRIQUES »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20131219\_007

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Considérant** que le Comité Syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 12 décembre 2013 (convocation du 26 novembre 2013).

**Considérant** que faute de quorum à cette date du 12 décembre 2013, le Comité Syndical a été régulièrement convoqué pour une nouvelle réunion en date du 19 décembre 2013.

Le Comité Syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Considérant** qu'au regard de l'exécution du budget annexe « Prestation de Services Numériques », il y a lieu de procéder aux réajustements suivants par transfert de chapitre à chapitre :

- Il convient d'ouvrir des crédits à hauteur de + de 10 000 euros sur le chapitre 6215 (mise à disposition de personnels) afin de rembourser au Budget Principal les coûts en ressources humaines liés au suivi du projet des services numériques sur devis.
- Ces crédits sont récupérés sur la ligne 6063 (fourniture de petit équipement), crédits ouverts lors du Budget primitif 2013.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** le vote du Budget Primitif 2013 en date du 7 février 2013,

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 0 euros en section d'exploitation,
- 0 euros en section d'investissement.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver cette décision modificative n°1 du budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

*Annexe : maquette budgétaire*

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

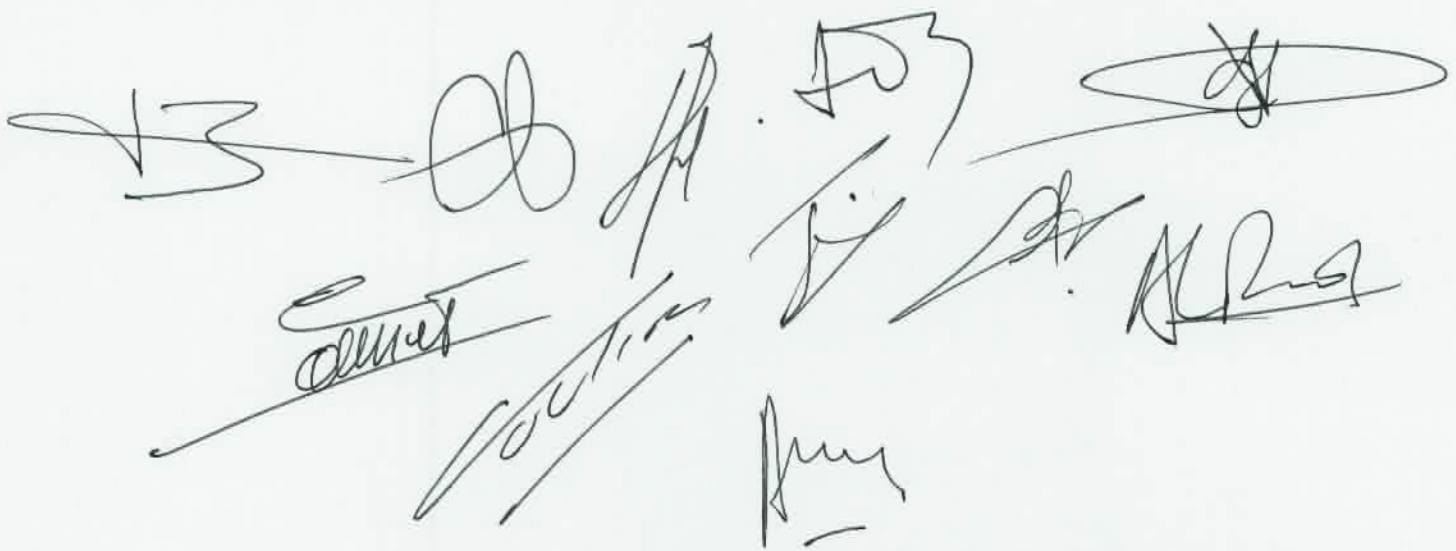
Présenté par le La Présidente,  
A Bordeaux, le 19 décembre 2013  
Le La Présidente,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire  
A Bordeaux, le 19 décembre 2013

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 42 0  
Nombre de membres présents : 11 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11 0  
VOTES : Pour : 11 0  
          Contre : 0 0  
          Abstention : 0 0

Date de convocation : 26/11/2013



Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ..... le .....